LE JOURNAL D'INFORMATION TRIMESTRIEL DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIÈGE

L'INFO CPAS

BELGIQUE-BELGIE
P.P
LIEGE
9/2753
Bureau de dépôt LIEGE X
P705096

N° 66 - OCTOBRE 2015

20 ANS DE PRÉSIDENCE DE CLAUDE EMONTS

SOMMAIRE

2 *Edito*

3 *L'image*

4 *Interview : Claude Emonts*

10 *20 ans de présidence : les faits marquants*

14 *Maintien à domicile: réflexion sur le métier d'aide familial*

16 *Le service des aides familiales*

L'INFO CPAS...

... est le journal d'information trimestriel du Centre Public d'Action Sociale de Liège.

N°66 - Octobre - Novembre - Décembre 2015

Rédaction et mise en page : Cellule Communication du CPAS de Liège.

Impression : CIM de la Ville de Liège

Tirage : 4.000 exemplaires

Editeur responsable :
Marie-France Mahy, Place Saint-Jacques 13, 4000 Liège

Contact : samy.kouki@cpasdeliege.be
04/220.69.89

www.cpasdeliege.be

CPAS
CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE

Liège

EDITO

Geoffrey François

Secrétaire de Cabinet de la Présidente faisant fonction du CPAS de Liège

Le Président Claude Emonts a bel et bien pris une retraite bien méritée. Le Conseil de l'action sociale a pris acte de sa démission le 3 septembre dernier et lui a conféré le titre de Président honoraire du CPAS de Liège. Le présent numéro de l'Info CPAS fait la part belle à l'action qui a été la sienne durant 20 années durant lesquelles il a été le Président de notre Centre. Voilà pourquoi je ne serai pas plus long sur le sujet même si je souhaite tout de même ajouter que ce n'est pas seulement un Président qui s'en va, mais aussi un homme engagé pour plus d'égalité et attentif à la situation de chacun(e).

S'ouvre désormais à nous une période de transition jusqu'à la reconnaissance officielle de sa démission par le Conseil communal prévue fin novembre et, par la suite, à la désignation d'une personne appelé(e) à assurer sa succession jusqu'aux prochaines élections communales.

Pour assurer cette transition dans les meilleures conditions, c'est Marie-France Mahy qui a été désignée Présidente faisant fonction.

Logopède de formation, Directrice-Présidente retraitée de la Haute École de la Ville de Liège, Marie-France vit (et a fait toute sa carrière) à Liège. C'est dire son implication dans la vie politique de la Cité ardente et l'attention qu'elle accorde à tout ce qui touche à l'enseignement, à la culture et à l'action sociale.

Elle connaît très bien notre institution puisqu'elle fait partie des quatre plus anciens Conseillers de l'action sociale depuis 2006 et qu'elle assurait la Vice-Présidence du CPAS depuis fin 2012. Les Conseillers et travailleurs qui l'ont côtoyée dans le cadre du Comité spécial de l'aide sociale (qu'elle préside depuis près de 6 ans) pourront vous dire à quel point l'aide et l'action sociales constituent pour elle des matières essentielles. Elle est également, depuis les premières heures, la Présidente de Solidarité Sinistrés Liège ASBL qui a géré les dons citoyens suite à la catastrophe de la rue Léopold.

Je prends ici la liberté de vous exprimer à quel point il est passionnant de l'accompagner dans sa rencontre approfondie de nombreuses matières actuellement fort sensibles : les migrants, l'augmentation des dossiers de RIS, les conditions de travail au sein de nos différents services, les synergies entre la Ville et le CPAS et entre le CPAS et le réseau associatif, etc.

Dès son arrivée, Marie-France m'a fait part de sa volonté de placer son action dans la continuité du travail de son prédécesseur. Mais au vu de ses nombreuses questions toujours pertinentes, de sa curiosité et de son sens aigu des responsabilités quand il est question de la gestion du bien commun, je ne doute pas un seul instant qu'elle marquera son passage à la tête de notre institution en parvenant à dépasser les difficultés qui se présenteront à elle, en partageant ses connaissances et son expérience et en balisant au mieux la gestion actuelle du CPAS.

Je vous invite à lui souhaiter de partager à nos côtés la route entamée de la manière la plus agréable et enrichissante possible.

L'IMAGE

Le vendredi 4 septembre dernier, de nombreux travailleurs de notre CPAS se sont réunis dans le hall du bâtiment central de la place Saint-Jacques pour dire au revoir à Claude Emonts. Jean-Marc Jalhay, Directeur général et Michel Faway, notre ancien Secrétaire général ont rappelé l'action du Président sortant en faveur de la défense de nos institutions sociales et ont tenu à le remercier au nom de l'ensemble du personnel du CPAS de Liège. *(Photos : Laurent Gélise)*

CLAUDE EMONTS

PRÉSIDENT SORTANT DU CPAS DE LIÈGE ET DE LA FÉDÉRATION DES CPAS DE WALLONIE

« Plus que jamais, il est fondamental de (re)créer du lien social – y compris au travail ! »

À 67 ans et après vingt ans passés à la présidence du CPAS de Liège et de la Fédération des CPAS de Wallonie, Claude Emonts prend sa retraite. À quelques jours de son départ, il nous a accordé cette longue interview, l'occasion d'évoquer les évolutions qui ont marqué nos institutions sociales au cours de ces deux dernières décennies et l'action qu'il a mené pour les défendre. Nous avons également interrogé le Président sortant sur les convictions politiques qui ont dicté sont action, notamment son attachement à la réinsertion sociale, son militantisme en faveur des institutions et des services publics, sa conception « internationaliste » de la lutte contre la pauvreté et son regard critique sur les orientations politiques du parti dont il est membre.

Il y a 20 ans, quelles étaient vos motivations en arrivant à la tête du CPAS de Liège ?

Il est difficile d'évoquer mes motivations à l'époque car je n'aspirais pas particulièrement à devenir Président de CPAS. Le hasard a joué un grand rôle parce que j'aurais tout aussi bien pu devenir Échevin de la Jeunesse si le poste s'était libéré. En effet, j'étais le premier sur la liste des remplaçants potentiels en cas de départ d'un mandataire et j'ai accédé au poste pour remplacer Maggy Yerna qui a démissionné de la Présidence du CPAS afin de siéger au Parlement wallon. Bien entendu, le fait d'avoir suivi des études en sciences politiques et sociales avec une option en sociologie est un élément qui a joué en ma faveur. J'avais un intérêt particulier pour les problématiques sociales - intérêt renforcé par mon engagement politique à gauche – et j'espérais que cela allait pouvoir s'exprimer dans mon nouveau mandat.

Quelles étaient vos premières impressions?

Je dois avouer qu'entre ce que je croyais être le métier de Président de CPAS et la réalité de la fonction, il y avait un monde de différence ! Mon expérience politique se résumait à six ans et demi de mandat de Conseiller communal au cours duquel je ne m'étais pas particulièrement intéressé à la réalité du CPAS – pas plus d'ailleurs que ne le font aujourd'hui mes collègues du Collège communal. Maggy Yerna était arrivée à un moment de faillite virtuelle de l'institution : le CPAS n'avait pas eu de budget pendant plusieurs années et les hôpitaux qui étaient sous l'administration du CPAS étaient en très grave déficit budgétaire. Au cours de son mandat, Maggy avait dû réaliser un travail de restructuration profonde – notamment en se séparant de l'hôpital de la Citadelle, puis des hôpitaux gériatriques et psychiatriques afin d'en faire des intercommunales. Au moment où j'ai hérité de la présidence, la situation financière du CPAS s'était donc nettement améliorée et les grands bouleversements faisaient déjà partie du passé. Mais en débarquant au CPAS, il m'a fallu un certain temps pour appréhender la réalité de l'institution. J'héritais par ailleurs d'une équipe et d'un personnel important qu'il fallait apprendre à gérer. Un aspect du métier de président qui constituait un changement radical pour l'enseignant que je fus auparavant.

Quelles sont les évolutions législatives en lien avec l'action sociale dont vous avez été témoin ?

À mon arrivée en 1995, on commençait tout doucement à prendre conscience qu'il ne suffisait pas d'octroyer un « Minimex » aux personnes sans ressources financières mais qu'il fallait tenter de les réinsérer professionnellement. Au CPAS de Liège, c'est le SELFE – un service embryonnaire de

Réinser qui se chargeait de cette mission en proposant à nos bénéficiaires une sorte de stage de longue durée via l'article 60§7, une mesure très peu utilisée jusque-là. Mais c'est en 2002, que le ministre Vande Lanotte, s'appuyant sur une conception anglo-saxonne des institutions sociales, a « officialisé » cette pratique et fait modifier la législation en donnant aux CPAS l'obligation de moyens - et non de résultats - de mettre les personnes au travail, via les articles 60§7 et 61, pour les sortir de ce qui est censé être la « passivité » du Minimex et afin que le Revenu d'intégration serve désormais de tremplin vers la réinsertion professionnelle. Il s'agissait d'un moment important symbolisé par un changement dans la dénomination de nos institutions et où l'on a remplacé le concept d'aide sociale par celui de l'action sociale. Un deuxième changement important découlait lui aussi de cette même loi de 2002 et concerne le financement des études par le Revenu d'intégration, un droit désormais objectivé par l'enquête sociale et la situation des demandeurs. Actuellement, notre CPAS octroie des revenus d'intégration à environ un millier de jeunes étudiants et nous constatons un taux de réussite scolaire très élevé pour ceux qui sont pris en charge par notre CPAS, ce qui est d'autant plus remarquable que ces derniers sont issus de milieux fragiles.

De nombreux services ont été créés au cours de ces 20 dernières années dans tous les départements. Quels sont les plus importants à vos yeux ?

Je pense en premier lieu à nos services d'insertion sociale, dont la création repose sur le constat qu'un certain nombre de personnes qui fréquentent les CPAS ne sont pas toujours dans un état physique et/ou psychologique leur permettant d'intégrer le marché de l'emploi. On a donc eu l'idée de mettre en place des structures qui les prennent en charge et leur offrent des activités intéressantes visant leur intégration dans les quartiers et dans la société. Au CPAS de Liège, nous avons créé la Maison de la citoyenneté qui s'est implantée au cœur du quartier de Sainte-Marguerite. Puis, ce fut le tour de la Ferme de la Vache en Pierreuse, devenue au fil des ans un exemple qui rayonne bien au-delà du territoire liégeois et qui s'insère aujourd'hui dans le réseau européen des jardins solidaires. Nous avons complété ce dispositif avec la Dynamisation à Wandre et la Maison Carrefour, implantée dans un premier temps à Droixhe puis à Bressoux. Nous avons ainsi réussi à mettre en place un réseau de services d'insertion sociale qui reste certes beaucoup trop petit par rapport aux besoins d'une ville comme la nôtre mais qui revêt une importance capitale aux yeux de notre public. Je suis également très content d'avoir contribué à créer le service ELIS qui est rattaché au Maintien à domicile et qui permet à tous les habitants de la Ville – et notamment les plus modestes d'entre eux – d'aménager habitations et jardins, et de bénéficier d'un transport social. L'intérêt du service réside aussi dans le fait de créer un pont entre les deux secteurs d'activité de notre CPAS – l'aide et l'action sociale d'un côté et le maintien à domicile de l'autre côté - puisque le service ELIS a pour vocation de favoriser la formation et la remise à l'emploi de nos bénéficiaires via l'article 60§7. Je pourrais citer d'autres services qui me tiennent particulièrement à cœur à l'instar des logements d'urgence qui se trouvent sur le site des Prébendiers - dont la rénovation a été initiée par Maggy Yerna - et les asbl Article 27 Liège, Coup d'envoi, Vaincre la pauvreté – et plus récemment Liège Énergie qui permet la rénovation de logements en vue d'économiser l'énergie.

Quel est votre rôle en tant que Président par rapport à la création de ces services ? L'initiative vous revient-elle toujours ?

Pour un certain nombre de projets, je suis en effet arrivé avec l'idée. Car le Président peut proposer un projet au Conseil de l'action sociale qui décide de le mettre en application ou pas. Cela dit, mon tempérament et mon expérience m'ont montré que les bons projets sont ceux qui mûrissent auparavant au niveau des équipes des travailleurs avant d'être officialisés par le Président, le Conseil et le Directeur général. De tels projets réussissent mieux et plus rapidement que ceux nés de la réflexion du Président seul parce qu'ils correspondent à une intuition ou à une expérience vécue sur le terrain. L'exemple de la création d'Article 27-Liège est significatif : c'est lors d'un débat télévisé à l'occasion d'une Journée des insertions que j'avais pris en direct l'engagement de créer une section liégeoise de cette asbl. Il en a résulté qu'il a fallu de nombreuses années avant que ce projet reçoive l'adhésion et le soutien du personnel de notre centre. Certes, l'association bénéficie maintenant d'une reconnaissance publique qui va bien au-delà du CPAS de Liège mais

Octobre 2009. Avec Philippe Courard, ancien Secrétaire d'État à l'intégration sociale et à la lutte contre la pauvreté, en visite à la Ferme de la Vache, l'un de nos quatre services d'insertion sociale.

il a fallu batailler pour arriver à ce résultat. Idem pour l'asbl Liège Énergie qui bien que bénéficiant d'un important appui financier fédéral, n'a pas convaincu du premier coup nos équipes, car cela ne reposait pas sur une expérience du terrain.

De manière presque concomitante, vous avez présidé la Fédération des CPAS de Wallonie. Quelles sont les circonstances qui vous y ont amené ?

Il n'y a aucune disposition légale ou réglementaire qui indique que c'est le Président de CPAS de telle ou telle ville qui accède à la présidence de la Fédération. En réalité, devient président celui qui est choisi par l'assemblée générale de la Fédération sur base des résultats des élections communales, c'est-à-dire d'un rapport de force entre les différents partis. Il y a également une tradition qui veut que le président de la Fédération soit issu d'une province autre que celle dont est issu le Président de l'Union des villes. En ce qui me concerne, je suis devenu Président de la Fédération, simplement parce que j'ai hérité du poste qu'occupait Maggy Yerna. Et encore une fois, j'ai vécu cela comme un bouleversement total. Mais j'ai eu la chance d'être entouré de trois Directeurs généraux exceptionnels : d'abord, Alexandre Lesiw qui est maintenant Directeur général du SPP Intégration sociale, puis Christophe Ernotte qui m'a accompagné pendant plus de 10 ans avant d'être désigné Directeur général f.f. de la Ville de Charleroi et aujourd'hui Malvina Govaert qui lui a succédé. Sans ces trois personnes mais aussi sans le personnel de la Fédération qui est exceptionnel, je n'aurais certainement pas acquis cet intérêt pour le monde des CPAS. Car, pour paraphraser Willy Taminiaux qui fut Président de l'Union des Villes, je dirais que la Fédération des CPAS est l'endroit où il y a le plus de compétences au centimètre carré !

Vous avez fait de la question du refinancement des CPAS l'un de vos chevaux de bataille. Pour quelles raisons?

Pendant vingt ans nous n'avons cessé de faire face à un problème structurel de sous financement de nos institutions. Mais depuis quelque temps, les difficultés se sont aggravées à cause des lois sur les sanctions infligées aux chômeurs et plus récemment à la mise en application de la nouvelle loi concernant les allocations d'insertion. Ces mesures – que je considère comme antisociales - ont injustement envoyé vers les CPAS des milliers de personnes ce qui a engendré un surcoût important pour nos institutions devant faire face à une augmentation brutale des demandeurs d'aide. Et comme les communes traversent également des difficultés financières, on demande aux CPAS de diminuer leurs dépenses alors qu'ils auraient bien besoin de budgets complémentaires pour mieux accomplir leurs missions d'insertion sociale.

En tant que Président de la Fédération que pouvez-vous faire face à cette situation ?

La Fédération constitue une sorte de syndicat qui prend la défense des intérêts des CPAS auprès des différents ministres qui

Évolution du nombre des mises à l'emploi via les articles 60§7 et 61

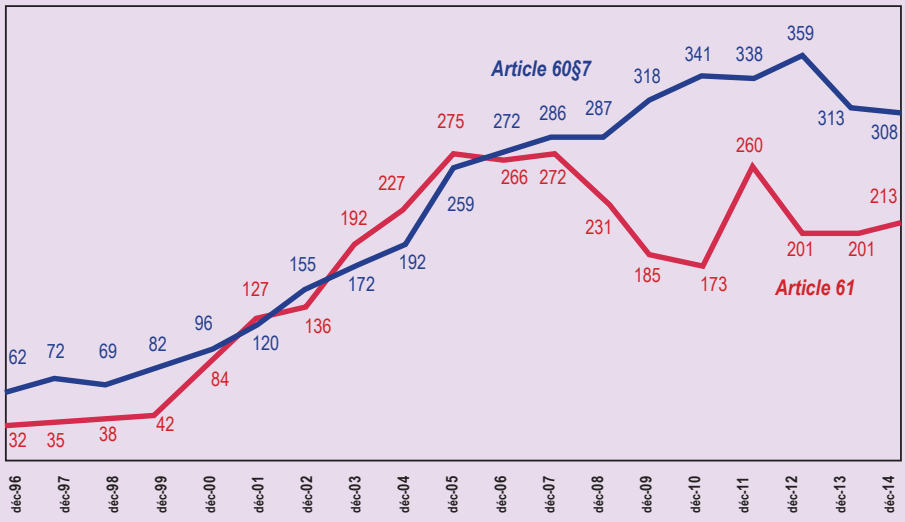

Évolution du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale

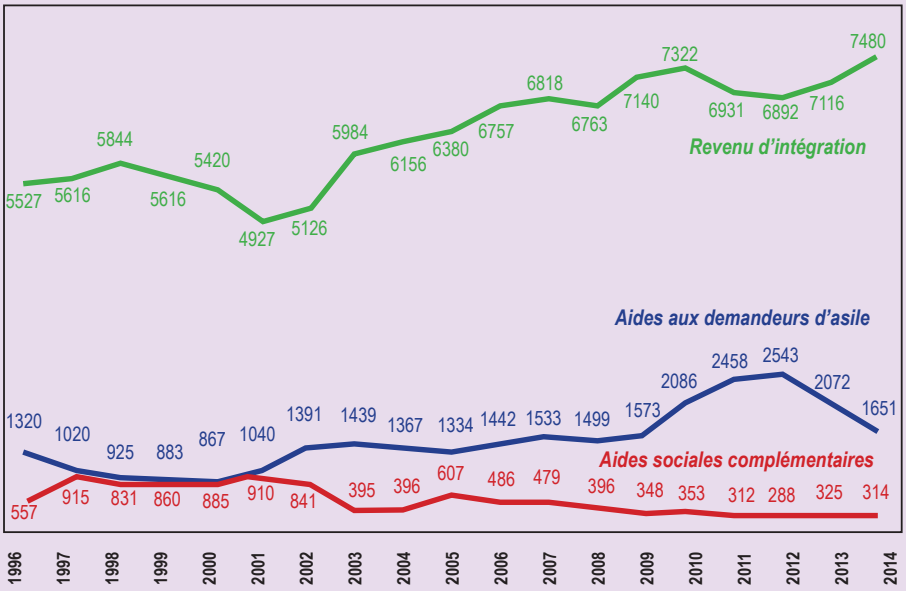

Des chiffres qui ont marqué les 20 ans de présidence de claude Emonts et qui reflètent l'accroissement considérable des mises à l'emploi via les articles 60§7 et 61 et l'augmentation constante du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale accordée par notre CPAS.

ont dans leurs compétences l'aide sociale. Si nous pouvons aider à faire passer dans la réalité de nouvelles mesures légales, nous n'hésitons pas à nous opposer à celles qui vont à l'encontre des intérêts des CPAS. Mais il est évident que nous n'avons aucun pouvoir direct. Nous constituons un groupe de pression dont la parole et les prises de position comptent – sans doute moins que cela ne devrait l'être au vu de l'importance de la matière sociale dans une région comme la nôtre - parce que les 262 CPAS de Wallonie sont affiliés auprès de notre organisation. Mais je pense que nous avons beaucoup plus de poids aujourd'hui qu'il y a vingt ans et que nous remportons régulièrement des batailles même si cela ne se voit pas nécessairement - car on ne peut pas dresser la liste de tous les projets qui ont été retirés ou amendés grâce à notre travail. Quant à moi, en tant que Président, je crois avoir fait de mon mieux pour médiatiser les revendications des CPAS sur certains dossiers, à l'instar de celui concernant l'impact très négatif des exclusions des allocations d'insertion.

Le combat acharné que vous avez mené contre la fusion entre communes et CPAS a dû peser énormément dans l'abandon de cette idée…

À ce stade, il est peut-être présomptueux de parler d'abandon. Le PS dont je fais partie a décidé de ne plus défendre le projet de fusion et il me semble que c'est également le cas pour Ecolo et le PTB. En ce qui concerne le MR et le cdH, les avis sont plus nuancés. En tout cas, le MR qui est pour l'instant au gouvernement fédéral n'a pas exclu de changer l'article 2 de la loi organique des CPAS afin de permettre de fusionner Communes et CPAS sur base volontaire. Si nous nous y opposons, c'est parce que nous pensons qu'un tel projet traduit une volonté de pouvoir de la part de quelques bourgmestres qui supportent mal que des conseils autonomes (relativement) par rapport à ceux qu'ils président prennent des décisions qui échappent à leur contrôle. C'est donc pour de mauvaises raisons que dans un certain nombre de communes on souhaite la disparition des CPAS. D'autant plus que les collègues des communes connaissent très mal nos institutions et s'imaginent que s'ils étaient aux commandes via le collège communal, les choses seraient mieux gérées. En réalité, ce qu'ils ignorent – ou ce qu'ils feignent d'ignorer – c'est que les CPAS, de par leur plus petite taille, leur mode de délibération et leur autonomie, ont l'avantage d'être plus proches de la réalité sociale et de permettre la sérénité des débats et une protection avancée de la vie privée des bénéficiaires.

Vous insistez sur l'indépendance des CPAS mais qu'en est-il de la question des rapports avec la tutelle ? Comment négocier pour mieux défendre les intérêts de l'institution ? Avec la Ville et avec les autres niveaux de pouvoir ?

Sur le plan strictement financier, le CPAS est très souvent obligé de fonctionner avec les moyens que l'Échevin des finances décide d'allouer. Certes, je caricature… mais à peine. La Ville de Liège est sous plan de gestion depuis plus de vingt ans c'est-à-dire que le budget communal est soumis à tutelle régionale qui définit une balise budgétaire très stricte. Il en découle que la marge de négociation du budget du CPAS est très réduite car la ville de Liège et les communes en général n'ont pas vraiment les ressources financières pour augmenter les moyens des CPAS. Exceptionnellement, des rallonges budgétaires peuvent être négociées au niveau du Comité de concertation mais cela concerne davantage les communes les plus riches.

Pourtant, il y a une obligation légale pour les communes de combler automatiquement le déficit budgétaire des CPAS et on pourrait penser que cette disposition donne un pouvoir immense aux CPAS…

Il y a en effet un écart entre ce que prévoit la loi et la réalité. Cela est dû non seulement aux difficultés budgétaires auxquelles la grande majorité des communes sont confrontées mais également à une suspicion quasi généralisée à l'égard de la manière avec laquelle les CPAS dépensent leurs budgets. Souvent, les « communaux » ne comprennent pas – ou ne veulent pas comprendre – les impératifs sociaux des CPAS, ni leur sous-financement structurel... Depuis de nombreuses années, j'essaye par exemple de convaincre de l'utilité d'engager, via l'article 60§7, des gardiens de parcs - où il manque souvent une présence humaine qui pourrait empêcher les incivilités. J'avais même proposé au Gouvernement régional de mettre en place un plan de communal spécifique pour s'attaquer à cette problématique mais aucune suite n'a pu y être donnée. Il faut savoir qu'un article 60 coûte au CPAS au minimum 10.000 euros par an et que par conséquent l'engagement d'une centaine de travailleurs constituerait un poids non négligeable dans un budget communal. Il y a donc d'un côté les obligations financières des communes, et de l'autre côté, le coût objectif des mesures que le CPAS souhaite mettre en place et les deux ne se rencontrent pas (assez) souvent.

C'est ce qui explique que le dernier budget de notre CPAS a vu la baisse de la dotation communale ?

La mise en application de la fameuse mesure de fin de droit pour les bénéficiaires des allocations d'insertion nécessitait d'augmenter temporairement le nombre de nos travailleurs afin d'absorber le flux des demandes d'aides sociales supplémentaires. Je rappelle que cela représente jusqu'à présent plus de 900 personnes, un flux très important si l'on considère qu'un travailleur social peut au maximum gérer 100 dossiers d'aide. Pour pouvoir faire face à cette situation, il nous fallait au minimum neuf assistants sociaux supplémentaires plus quelques agents administratifs. La Ville n'a pas souhaité que nous engagions ce personnel et nous a proposé une mise à disposition d'agents communaux. En contrepartie de ce personnel communal, on a procédé à une diminution de la dotation communale…

Ce « marché » était-il équitable ?

Disons que si nous avions engagé nous-mêmes le personnel supplémentaire - et étant donné que nous n'étions pas capables de financer cet engagement sur fonds propres – il aurait fallu augmenter la dotation communale. Par ailleurs, la solution de la mise à disposition d'agents communaux offrait aussi l'avantage de contrôler les dépenses du CPAS et de s'assurer que l'augmentation de notre personnel ne serait pas définitive et qu'elle ne viserait qu'à faire face à une situation considérée comme temporaire. L'échange aurait donc pu être équitable… sauf que la dotation communale a diminué...

Parlons un peu de vos convictions politiques. En dehors de l'action du CPAS, la lutte contre la pauvreté revêt chez vous un caractère international, notamment avec des actions de solidarité au Chili…

Mon action là-bas est liée à une expérience personnelle. Autrement, ce n'est pas le Chili que j'aurais choisi pour mener des actions de solidarité, car ce n'est pas forcément dans ce pays que l'on rencontre les difficultés sociales et humanitaires les plus graves… Mais incontestablement, je suis un défenseur de l'aide au développement et je pense que les budgets qui y sont consacrés devraient être augmentés drastiquement. Cela résoudrait une grande partie des problèmes dans le monde. Le problème c'est que nous faisons preuve de beaucoup d'égoïsme, ce qui freine le développement de la solidarité internationale. Cela est d'autant plus incompréhensible que l'on sait que nos pays développés – notamment via l'action des multinationales - continuent à piller les richesses naturelles des pays du Sud. Tant qu'il n'y aura pas une juste redistribution des richesses dans les pays en développement, on ne pourra pas empêcher les populations de chercher par tous les moyens leur salut ailleurs – ni d'ailleurs leur en vouloir pour cela.

Il y a une dizaine d'années vous avez montré votre attachement à l'idée d'un service public fort et vous avez par exemple mené un combat en faveur du maintien du bureau de poste de Sainte-Marguerite. Que reste-t-il de ce militantisme?

C'est une question difficile, car j'ai l'impression que le combat a été perdu et qu'il y a de moins en moins de place pour la défense des services publics. Il est évident que la poste se privatise de plus en plus et devient de moins en moins un service public. Il y a encore quelques années, le facteur était un agent social qui jouait un rôle très important dans la vie des quartiers. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, car la course derrière la rentabilité se fait au détriment de l'idée de service de proximité. Par ailleurs - mais je ne suis pas expert en la matière - j'ai l'impression que le développement d'initiatives de type « communautaire » – par exemple pour encourager l'habitat groupé ou les circuits de consommation courts – constitue une « solution de repli » face à l'abandon de la lutte pour la défense des services publics et face à la faillite de ces derniers...

Ne vous êtes-vous jamais senti en « déphasage » avec votre parti notamment sur les questions de défense des services publics et des droits des travailleurs et des allocataires sociaux ?

Je suis relativement souvent en déphasage par rapport à mon parti. Je trouve que celui-ci prend trop souvent à mon goût un virage « social-libéral » et que les valeurs de solidarités ne me paraissent plus suffisamment défendues. Je pense que l'on s'oriente de plus en plus vers une forme « d'individualisme social » qui ne correspond pas à ma vision profonde des choses ce qui me rend très souvent mal à l'aise. Cela dit, je me sens encore proche sur le plan des idées de certains de mes camarades de parti. Je pense par exemple à Marc Tarabella qui fait un travail exceptionnel au niveau de l'Europe. Et si je n'ai jamais pensé à quitter le PS, c'est parce que c'est grâce à ce parti que j'ai réussi à devenir Président de CPAS et à mener une action qu'à aucun moment personne n'a essayé d'entraver malgré mon positionnement « plus à gauche » connu de tous. Jamais je n'ai eu de pression pour faire autre chose autrement et de cela, je suis très reconnaissant. Par ailleurs, arrivé à la fin de ma vie politique, je trouve qu'il y a un peu de vérité partout et je pense qu'il faudrait rassembler ces petites vérités partielles – notamment exprimées par d'autres formations politiques – en créant un bloc politique plus fédérateur.

Au vu des derniers évènements qui ont secoué la Grèce et aux plans d'austérité imposés à toute l'Europe, croyez-vous toujours en la construction européenne ?

Pas telle qu'elle est menée pour le moment, mais j'espère toujours qu'il sera possible de changer de cap parce que je reste persuadé de l'utilité d'une union à l'échelle européenne, notamment pour peser politiquement et économiquement face aux grands blocs que sont les Etats-Unis, la Russie ou la Chine. Mais il est évident que l'élargissement de l'Europe s'est effectué sur des bases uniquement mercantiles et non sur des bases politiques et philosophiques ce qui a abouti à des conséquences désastreuses. Par ailleurs, nous avons affaire à une Europe que

Qui succédera à Claude Emonts?

À la suite des élections communales de 2012, Claude Emonts avait été désigné pour présider le CPAS de Liège mais avait annoncé qu'il ne presterait qu'un demi-mandat. C'est la raison pour laquelle il se retire aujourd'hui, trois ans avant les prochaines élections communales qui aboutiront sur la désignation d'un nouveau Collège communal.

En attendant, le Conseil de l'Action sociale du CPAS de Liège a pris acte le 3 septembre dernier de la démission de Claude Emonts mais celle-ci doit être actée par le Conseil communal. Et c'est seulement à ce moment-là que le Parti socialiste élira celui ou celle qui occupera la présidence de notre CPAS jusqu'en 2018. Plus précisément, ce sont les militants socialistes de la section de Liège-Ville (et leurs chefs de file, Maggy Yerna et Jean-Claude Marcourt en tête) qui en décideront au cours d'un vote en assemblée générale. Le successeur de Claude Emonts sera alors confirmé par l'Union socialiste communale et prêtera serment devant le Conseil communal en novembre ou en décembre prochain.

D'ici là, c'est Marie-France Mahy, Conseillère de l'Action sociale qui assure l'intérim et qui porte désormais le titre de Présidente faisant fonction du CPAS de Liège.

Par ailleurs, la succession de Claude Emonts à la Fédération des CPAS wallons a déjà été tranchée puisque c'est Luc Vandormael, Président du CPAS de Waremme qui a été désigné lors d'une passation de pouvoir qui a eu lieu le 3 septembre dernier.

personne ne comprend – qui peut se targuer d'avoir lu et compris un traité européen ? Bref, je suis un européen convaincu mais très déçu.

Revenons au CPAS : au cours de votre présidence, on a vu se développer davantage de mixité culturelle au sein de notre institution. Une coïncidence?

Il y a une caractéristique qui est très profondément ancrée en moi : je ne vois pas les couleurs ! L'origine des personnes, leurs religions – pour autant qu'elles ne s'opposent pas au respect des valeurs démocratiques – et leurs nationalités, n'ont aucune importance à mes yeux. Cette caractéristique ayant été partagée par d'autres au sein de la « maison », j'ai essayé de faire en sorte, durant tout mon mandat, que notre CPAS se peuple de personnes – quelles que soient leurs origines socioculturelles - ayant bénéficié à un moment de leur vie de l'aide sociale du CPAS. C'est donc grâce à notre politique d'insertion professionnelle et à l'article 60§7 en particulier que l'on a pu donner une chance à de nombreuses personnes profondément désireuses de travailler et de s'intégrer bien qu'ayant été victimes d'un accident de parcours – par exemple suite à la perte d'un emploi ou à l'arrivée récente en provenance d'une autre région du monde. Encore une fois, on ne peut que regretter que nos budgets ne permettent pas davantage d'engagements et d'ailleurs, en ce moment même, nous utilisons 100% de la part du budget dédiée aux engagements via l'article 60§7.

En tant que Président, on gardera sans doute de vous l'image de quelqu'un d'accessible et proche des travailleurs. Pensez-vous que cette manière d'administrer et de mobiliser les travailleurs qui garde un visage humain et bienveillant a encore sa place à notre époque ?

Nous sommes quand même témoins d'une société qui se déshumanise à grande vitesse. Qu'y a-t-il de plus désespérant qu'une société où la technologie supplante les rapports humains – même au sein des couples et où le fait de toucher les gens – physiquement – est considéré d'office comme un geste suspect ? Plus que jamais, il est fondamental de (re)créer du lien social – y compris au travail - car celui-ci tend à disparaître partout. Et pour cela, être ouvert et être simplement normal avec les gens que l'on côtoie sont des qualités essentielles. En ce qui me concerne, s'il y a bien une chose dont je suis fier c'est de ne pas m'être pris au sérieux au cours de mon mandat. Et aujourd'hui, j'ai le sentiment d'être le même homme qu'il y a vingt ans, d'avoir gardé la même ouverture, la même tendresse, le même respect et la même empathie pour les autres. C'est sans doute pour ça aussi que l'une de mes grandes tristesses est de ne pas avoir réussi à faire augmenter le bien-être des travailleurs du CPAS et à améliorer leurs conditions de travail et - pour certains d'entre eux - leurs statuts.

Passation de pouvoir le 3 septembre dernier au siège de la Fédération des CPAS de Wallonie entre le Président sortant Claude Emonts et son successeur Luc Vandormael.

Qu'envisagez-vous pour le temps libre dont vous allez disposer?

Je n'ai rien prévu en particulier. Contrairement à ce que beaucoup croient, je suis quelqu'un de très contemplatif. Je ne vais pas dire que je peux toujours rester sans rien faire mais je peux passer une après-midi en étant très heureux à une terrasse de café ou à bouquiner chez moi… J'ai également beaucoup de projets de voyages mais que je ne pourrais sans doute pas réaliser immédiatement car mon épouse doit encore travailler pendant au minimum cinq ans et mon état physique ne me permet pas de voyager seul. Par ailleurs, et peut-être que cela va en surprendre certains, je compte m'investir au Football Club liégeois que j'ai toujours apprécié parce que c'est un club à vocation sociale. Ça sera une manière de prolonger mon activité professionnelle qui s'achève.

Quels seront les défis que votre successeur devra relever?

Je n'ai envie de dire qu'une chose : savoir l'importance de la solidarité et mettre en œuvre les moyens pour l'atteindre.

Propos recueillis par SK

20 ANS DE PRESIDENCE

- Aide sociale
- Action sociale
- Maintien à domicile
- Asbl et partenaires
- Services généraux

1996

Création du service Monsieur Logement.

Création de Réinser, service d'insertion socioprofessionnelle, suite à la fusion du SELFE et du Centre médical préventif.

Création du service ELIS.

Création de l'asbl Vaincre la Pauvreté pour l'insertion sociale.

1997

Création des logements provisoires (Naniot).

Création de la Maison de la Citoyenneté.

Création de la Cellule SDF.

Création du Centre de coordination de soins et de services à domicile (CCSSD).

1998

Création des logements de transit (prébendiers).

Création du Service Famille-Jeunes.

Création de la Ferme de la Vache.

La Région wallonne agrée et subsidie le Centre de coordination de soins et de services à domicile.

1999

Attribution du statut ONSS aux agents contractuels subventionnés (ACS).

Départ d'Edmund Stoffels (actuel député wallon) du Cabinet du Président.

Acquisition d'un logiciel informatique pour la gestion du personnel et des salaires.

2000

L'antenne sociale de Sainte-Marguerite s'installe dans les bâtiments de la rue Naniot.

L'antenne sociale de Bressoux/Droixhe quitte les locaux insalubres de l'ancien commissariat de Police et s'installe dans l'immeuble acheté par le CPAS, rue Foidart.

Suppression de la subvention de la RW pour la gestion du projet ELIS.

Création de l'asbl Article 27 – Liège pour l'insertion par la culture.

20 ANS DE PRESIDENCE

2001

Mise en place du Plan Gel par le Service d'Urgence sociale, en partenariat avec la Défense nationale et différentes associations.

Création de la Maison Carrefour.

L'insertion socio-professionnelle est scindée en deux : Réinser et la Dynamisation.

Mise en place d'un plan de restructuration pour le maintien du service ELIS.

L'asbl « Un toit pour la nuit » devient « L'abri de nuit », une asbl gérée par le CPAS de Liège.

Prise de participation dans la coopérative SoFIE (Société à finalité d'insertion en environnement).

Le CPAS de Liège s'intègre au Relais social du Pays de Liège.

2002

Regroupement des deux maisons familiales (rue Louvrex).

Aménagement de l'Antenne de Sainte-Marguerite dans les bâtiments (communaux) de la rue Naniot.

Installation de l'antenne de Bressoux-Droixhe au 85 de la rue Foidart.

Installation de la Dynamisation au Clos des Cerisiers à Wandre.

Adhésion du CPAS et du Centre de coordination de soins et de services à domicile au Groupement pluraliste liégeois des services et soins à domicile.

ELIS dispose de travailleurs engagés sous contrats « Article 60§7 ».

2003

Création du Relais Logement qui regroupe les logements provisoires et de transit ainsi que Monsieur Logement.

La Maison familiale est agréée comme service d'aide et d'accompagnement éducatif.

L'antenne du Laveu reprend le bâtiment du 26 rue du Laveu.

Installation de Réinser dans les nouveaux locaux de l'avenue Maurice Desteney.

2004

Agrandissement de la Maison familiale.

Le Centre médical préventif devient le Relais Santé.

Extension de l'antenne d'Outremeuse dans les locaux précédemment occupés par les services Énergie et Médiation de dettes.

Création de l'asbl Coup d'envoi pour l'insertion par le sport.

Coup d'envoi

2005

Extension des locaux de l'antenne de Grivegnée.

Création du Restaurant communautaire.

Création du Relais de l'emploi à Sainte-Marguerite (partenariat Ville/Forem/CPAS/associations).

Création de la Cellule Fraude.

Création de la Cellule Communication.

Désignation d'une responsable des formations.

Regroupement des 5 services d'activités citoyennes en une asbl « La Régie des quartiers ».

LA REGIE DES QUARTIERS DE LIEGE asbl

Obtention de l'agrément SIS pour la Ferme de la Vache et la Maison de la Citoyenneté.

20 ANS DE PRESIDENCE

2006

Participation à la création du Centre de référence en matière de médiation de dettes en région liégeoise (GILS).

le Conseil de l'Action sociale adopte une motion en faveur de l'aide aux personnes en séjour illégal.

Fabienne Simon et Nathalie Simon sont désignées, respectivement, Directrice f.f. du Maintien à domicile et Directrice f.f. de l'Aide et de l'Action sociale.

2007

Fin de l'activité « adoption ».

Création du Vade-mecum de l'aide et de l'action sociale.

Obtention des subventions FSE pour les projets « Amorce », « Reliance » et « DISISMI » (programmation 2007-2013).

2008

Redéfinition des missions du service d'aide à l'enfance et création du service Appui 0-18.

Aménagement et mise à disposition d'un logement pour familles nombreuses au Relais Logement.

Installation d'un lavoir collectif au Relais Logement.

Obtention de l'agrément IDESS pour le service ELIS.

Création d'un service de gardes à domicile.

Création du service d'aides ménagères dans le cadre de l'Économie sociale.

2009

Lancement du projet Alpha Citoyen (programmation FEI 2007-2013).

Ouverture de l'Antenne-Jeunes, rue Natalis.

Reconnaissance officielle des missions du Relais Santé par la Région wallonne, via les Relais sociaux.

Création d'un secteur d'éco-dépanneurs au sein du service ELIS.

Affiliation du service des repas à domicile à l'Afsca.

Reconnaissance du service de transport social (ELIS) par le Ministère de la Mobilité.

2010

Lancement du projet DALSADA (programmation FER 2008-2013).

Reconfiguration territoriale des antennes sociales et réorganisation du personnel.

Création d'une association Chapitre XII Maintien à domicile au Pays de Liège suite à la parution d'un nouveau décret concernant les centres de coordination de services et d'aides à domicile.

Maintien à domicile au Pays de Liège
Association Chapitre XII

Création d'un service d'Aide et de soutien psychologique dans le cadre du protocole 3 avec l'engagement d'un psychologue.

- Aide sociale
- Action sociale
- Maintien à domicile
- Asbl et partenaires

2011

Création de 2 départements au sein de l'aide sociale avec une direction de l'Aide sociale et une autre dédiée à l'Action sociale.

Déménagement de la Maison Carrefour à Bressoux (Rue du Moulin).

L'association Chapitre XII compte 6 CPAS affiliés.

Transfert du service Placements au sein du département du Maintien à domicile.

2012

Réorganisation du service « Contentieux – Fraude - Débiteurs alimentaires ».

Lancement du projet « Habitat solidaire ».

Augmentation du nombre des gardes à domicile (passage de 3 à 9 agents).

Augmentation du nombre d'aides ménagères engagées sous contrat art.60§7 au sein du service d'aides ménagères (passage de 4 à 10 agents).

Le transport social du service ELIS s'équipe d'un véhicule pour personnes à mobilité réduite.

2013

Création de la Cellule Eco-Logement (Rue Douffet).

Obtention de l'agrément SIS pour la Maison Carrefour.

Engagement de 2 coordinateurs pour l'association Chapitre XII « Maintien à domicile au Pays de Liège ».

2014

Ouverture du service Cap Insertion.

Mise en place de Mediprima qui a pour but de simplifier, de rationaliser et d'améliorer le traitement de l'aide médicale octroyée par les CPAS.

L'association Chapitre XII compte 8 CPAS affiliés.

Déménagement du service des repas à domicile (rapprochement du lieu de fourniture) et collaboration accrue avec l'Intercommunale Isosl.

2015

Mise en place de la Cellule Tempor.

Les projets SIS et santé mentale, Form'Emploi, Reliance et Coup de pouce sont subsidiés par le FSE (programmation 2014-2020).

Le projet « Mod'Action » est subsidié par le FAMI (programmation 2015-2016).

Innauguration des nouveaux locaux de la maison de la Citoyenneté.

L'association Chapitre XII compte 10 CPAS affiliés.

Informatisation et connectivité des assistants sociaux, des aides familiaux et des infirmiers (PC portables, tablettes informatiques, smartphones, ...)

21/05 - HAUTE ÉCOLE DE LA PROVINCE DE LIÈGE :

DEMI-JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LE MÉTIER D'AIDE FAMILIAL

Une demi-journée de réflexion réunissant les aides familiaux du CPAS de Liège a été organisée le 21 mai dernier à la Haute École de la Province de Liège à Jemeppe-sur-Meuse. L'objectif de la rencontre était de prendre le temps de réfléchir ensemble au métier d'aide familial et à son encadrement au sein de notre institution.

L'après-midi a débuté dans la convivialité par un moment d'échange informel autour d'un repas-sandwich préparé par les collègues et stagiaires de la Dynamisation.

Messieurs Geoffrey François, Attaché de cabinet du Président et Jean-Marc Jalhay, Directeur général, ont adressé un mot de bienvenue aux participants. L'assemblée était impressionnante puisqu'elle comptait pas moins de 120 travailleurs du département du Maintien à domicile de notre Centre - aides familiaux, assistants sociaux et agents administratifs.

Six groupes de travail ont ensuite été constitués afin de prendre part à des ateliers dédiés aux thématiques de la valorisation du travail, de l'identité professionnelle, de la collaboration avec le personnel d'encadrement, de l'esprit d'équipe, du lien d'appartenance avec le service public et de la collaboration avec les assistants sociaux et le personnel administratif.

Dans chaque atelier, et à partir d'expériences concrètes, un animateur amenait le groupe vers une réflexion plus large afin de faire émerger des propositions de changement ou d'amélioration, en relation avec le thème abordé.

De retour en séance plénière, deux représentants par atelier ont présenté à tour de rôle les propositions de leur groupe à l'ensemble des participants.

Les présentations étaient entre-coupées de brèves improvisations théâtrales de deux

comédiens de Cortex sur base des impressions qu'ils avaient pu recueillir lors de leur passage dans les différents ateliers. Ces petites improvisations ont permis de prendre du recul, d'amener un peu de légèreté et d'autodérision. Elles ont également mis en évidence les difficultés liées au travail d'aide familial et la méconnaissance du travail des autres intervenants (assistants sociaux, aides familiaux, agents administratifs et direction).

Pour clôturer la séance plénière, Fabienne Simon, Directrice du Maintien à domicile, a présenté des perspectives de travail sur base des propositions qui venaient d'être formulées.

L'engagement est pris de mettre en place des solutions permettant d'améliorer le sentiment d'appartenance à l'institution et les représentations du travail d'aide familial et des fonctions exercées dans le domaine du maintien à domicile. Il s'agira également de mener des actions concrètes afin d'améliorer la cohérence du travail au sein des équipes, la connaissance du travail des uns et des autres ainsi que la transmission des informations. La communication sera assurément un élément clé du travail qui devra être mené conjointement par les aides familiaux, les assistants sociaux, les agents administratifs et la direction.

Un moment de cordialité autour d'un café a clôturé un après-midi porteur de sens et d'idées pour l'avenir quant au travail et à l'encadrement des aides familiaux.

PARTENAIRE :

On passe facilement à côté de la maltraitance des personnes âgées...

0800 30 330

www.respectseniors.be

Wallonie
A l'initiative de la Région wallonne

RESPECT SENIORS
Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées

Respect Seniors, Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des aînés, propose un accompagnement psychosocial individualisé des situations particulières de maltraitance. Les professionnels psychosociaux sont tenus au secret professionnel. Ils proposent notamment une écoute, un temps de réflexion, un soutien, ainsi que des renseignements sur les services et les démarches possibles. Ils peuvent également se déplacer gratuitement à domicile, en institution ou à l'hôpital. L'asbl réalise aussi des séances de sensibilisation.

MAINTIEN A DOMICILE

LE SERVICE DES AIDES FAMILIALES

QU'EST-CE QU'UNE AIDE FAMILIALE ?

Le service compte quelque **150 aides familiales**. Elles accomplissent auprès **des familles, des personnes âgées, malades ou handicapées**, des actes de la vie quotidienne qui permettent aux bénéficiaires de maintenir une qualité de vie certaine. Diplômées et spécialement qualifiées pour la prise en charge des personnes âgées et des familles en difficulté, les aides familiales sont un maillon essentiel de la chaîne pour le maintien à domicile.

QUELLES MISSIONS ?

5 grands domaines d'action :

- **L'aide à la vie quotidienne** (accompagnement, aide aux déplacements, courses, entretien ménager courant, préparation des repas) ;
- **Le rôle sanitaire** (tâches liées à la santé, l'hygiène, le confort et la sécurité en collaboration avec l'infirmier) ;
- **Le rôle éducatif** (conseils, adaptation du logement, soutien, stimulations pour garantir ou améliorer l'autonomie de la personne aidée) ;
- **L'aide relationnelle** (écoute, identification des difficultés, présence, dialogue, soins palliatifs) ;
- **L'aide sociale** (accompagnement dans les démarches, gestion du budget, orientation vers des services spécialisés).

Les aides familiales sont aussi **une présence, un réconfort, une écoute attentive et discrète**, un soutien, une rupture de l'isolement.

Elles s'intègrent dans le **réseau de prestataires** impliqués dans les prises en charge à domicile en vue de garantir la sécurité du maintien à domicile.

CONCRÈTEMENT...

Une première visite de l'assistant social est réalisée au cours de laquelle sont précisés les besoins en matière d'assistance familiale.

La fréquence d'intervention et le montant de la participation financière horaire sont alors déterminés.

LE TARIF

Le prix est fonction **des revenus, de la composition de la famille et de la reconnaissance d'handicap des bénéficiaires**. Il est établi sur base d'un barème fixé par la Région Wallonne.

CONTACT

Pour Ste-Marguerite, Ste-Walburge, Rocourt, Glain, Burenville, Laveu et Burenville :

☎ 04/220.58.50 ou 04/220.69.47

Pour Féronstrée, St-Léonard, Thier-à-Liège, Longdoz, Amercoeur, Outremeuse et Vennes :

☎ 04/220.58.52

Pour Angleur, Chênée, Grivegnée, Jupille, Wandre et Robermont :

☎ 04/220.58.54

Pour le Centre-Ville, Saint-Gilles, Guillemins, Fragnée, Sclessin, Bressoux et Droixhe :

☎ 04/220.69.53

Tous les assistants sociaux peuvent être contactés par fax et courriel :

04/ 220.58.51

fabienne.simon@cpasdeliege.be